

LE RÉSEAU D'AID

Réseau d'accueil et d'information
des demandeurs de logement social

Guichet de niveau 1 : Accueil et information

TOUT PUBLIC

ADIL
2terHabitat
CACL
SIFAG
SEMSAMAR
La Guyanaise d'HLM
Les communes membres
et leur CCAS : Cayenne,
Rémire-Montjoly, Matoury,
Macouria, Roura,
Montsinéry-Tonnégrande

PUBLIC SPÉCIFIQUE

CAF
MDPH

Guichet de niveau 2 : Accueil, information et accompagnement

TOUT PUBLIC

Le Service social territorial
Les CCAS (Centres Communaux
d'Actions Sociales) de toutes les
communes de la CACL

PUBLIC SPÉCIFIQUE

SOLHA
L'APAJH
Kaz Plurielles
UDAF
EPNAK
Mission Locale
Croix-Rouge
Kairos
ATG
ADAPEI

Guichet de niveau 3 : Accompagnement personnalisé et enregistrement

LES GUICHETS ENREGISTREURS

TOUT PUBLIC

ADIL

PUBLIC SPÉCIFIQUE

Action Logement
CACL
DGCOP

LES RÉSERVATAIRES

ÉTAT
CTG
CACL
COMMUNES
ACTION LOGEMENT
CAF

LES BAILLEURS SOCIAUX

La Guyanaise d'HLM
SEMSAMAR
2terHabitat
SIFAG

Pour toutes questions rendez-vous dans
l'un des guichets du réseau.

ACCÉDEZ À UN LOGEMENT SOCIAL



CONTACTS

Communauté d'Agglomération
du Centre Littoral
0594 28 28 28
www.cacl-guyane.fr



RÉSEAU D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS
DE LOGEMENT SOCIAL SUR LE TERRITOIRE DE LA CACL

VOUS SOUHAITEZ DÉPOSER UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ?

sur le territoire de la CACL



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

en partenariat avec



DÉPOSER UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL : EN LIGNE OU AUPRÈS D'UN GUICHET ENREGISTREUR

Faire une demande de logement social, c'est gratuit ! RDV dans un des guichets du réseau d'AID.



Le délai moyen d'attribution
en Guyane en 2025

**En ligne sur le portail
grand public :**

[www.demande-logement-
social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)

Je crée mon compte

**Je crée ma demande, saisis
mes informations et joins
mes pièces justificatives**

**Je reçois mon attestation
d'enregistrement**
par mail et/ou courrier
sous 5 jours ouvrés

Si je rencontre des difficultés lors de l'enregistrement de ma demande, je contacte l'assistance du site au **0806 000 113 (numéro gratuit)**

**Auprès d'un guichet
enregistreur**

*Attention : seuls les dossiers complets
pourront être enregistrés.*

**Je complète le formulaire
de demande de logement
social et je rassemble mes
pièces justificatives**

**Je me rends auprès du
guichet pour être reçu
en entretien**

*Avant de m'y rendre, je me renseigne sur
les conditions d'accueil du public*

**Ma demande est saisie et je
récupère mon attestation
d'enregistrement
sans délai**

- **L'ADIL Guyane** est le principal guichet enregistreur tout public.
- Si je suis salarié du secteur privé, **Action logement** est mon guichet enregistreur dédié.

LE CONSEIL EN +

+ Bien compléter le formulaire de demande de logement social et fournir l'ensemble des pièces justificatives sont indispensables pour permettre au bailleur de comprendre au mieux ma situation.
Sans cela, le délai d'attente risque de s'allonger.

+ Pour faciliter le traitement de ma demande, je l'actualise tous les 3 à 6 mois, en ligne ou auprès d'un guichet enregistreur et lors du renouvellement chaque année. J'augmente ainsi mes chances d'obtenir un logement correspondant à ma situation.

+ QU'EST-CE QUE LE NUMÉRO UNIQUE ?

C'est le numéro d'identification de ma demande. Il est généré automatiquement dès que ma demande est enregistrée et est nécessaire pour l'attribution d'un logement social.